



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DE LA MOSELLE

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des élections, de la réglementation  
générale et des associations

### ARRETE

N° 2019 – DCL/4 – 177 du – 3 MAI 2019

**portant constitution de la commission de recensement des votes émis dans le département de la Moselle le 26 mai 2019 pour l'élection des représentants au parlement européen**

LE PREFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- Vu** le code électoral, et notamment les articles L.175 et R.107 ;
- Vu** l'article 21 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 modifiée relative à l'élection des représentants au parlement européen ;
- Vu** l'article 14 du décret n° 79-160 du 28 février 1979 modifié portant application de la loi n°77-739 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au parlement européen ;
- Vu** le décret n° 2019-188 du 13 mars 2019 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au parlement européen ;
- Vu** la circulaire NOR/INTA1908676C du 29 mars 2019 du Ministre de l'Intérieur relative à l'organisation de l'élection des représentants au parlement européen du 26 mai 2019 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- Vu** les désignations effectuées par Madame la première présidente de la cour d'appel en date du 25 avril 2019 ;
- Vu** la désignation effectuée par Monsieur le président du conseil départemental de la Moselle ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général ;

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : La commission chargée d'opérer le recensement général des votes émis dans le département de la Moselle le 26 mai 2019 pour l'élection des représentants au parlement européen est composée comme suit :

- Monsieur Michel ALBAGLY, premier vice-président au tribunal de grande instance de Metz, président titulaire
- Madame Céline BAZELAIRE, vice-présidente au tribunal de grande instance de Metz, présidente suppléante
- Monsieur Christian SCHMITT, juge du livre foncier au tribunal d'instance de Metz, membre titulaire
- Madame Aline BIRONNEAU, vice-présidente au tribunal de grande instance de Metz, membre suppléante
- Madame Fabienne LAUER, juge du livre foncier au tribunal d'instance de Metz, membre titulaire
- Monsieur Jacques CIAMPI, juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Metz, membre suppléant
- Monsieur Denis JACQUAT, conseiller départemental de la Moselle
- Monsieur Philippe ROGRON, directeur de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Moselle.

Article 2 : Le siège de la commission est fixé à la préfecture de la Moselle à METZ. La commission de recensement des votes se réunira le dimanche 26 mai 2019 à 22 heures, salle Paul Driant.

Article 3 : Les travaux de la commission ne sont pas publics. Les représentants départementaux des listes de candidats peuvent y assister.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle et Madame et Monsieur les présidents de la commission de recensement des votes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Metz, le - 3 MAI 2019

Le Préfet,

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Olivier DELCAYROU